

5. Fiche synthétique

| Caractéristiques de la baignade | | Profil de la baignade naturelle de SAINT-GENOU | | Schéma de la zone de baignade | |
|---|--|--|--|--|---|
| | | Date d'élaboration du profil : juillet 2013 | | | |
| <p>Nom de la baignade : Baignade naturelle aménagée de Saint-Genou Commune : SAINT-GENOU Département : Indre Région : Centre Personne responsable de l'eau de baignade : COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE L'INDRE - BRENNNE Période d'ouverture : non définies à ce jour (a priori 1^{er} juillet au 31 août, selon arrêté municipal renouvelé annuellement) Heures de surveillance : non définies à ce jour Fréquentation moyenne annuelle : non connue à ce jour</p> | | | | cf. figure 2 et annexe 1 | |
| <p>Historique de la qualité de l'eau de baignade Bonne qualité de la ressource en eau en 2012, avant aménagement</p> | | | | Carte de la zone d'étude cf. figure 1 | |
| Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion | | | | | |
| Diagnostic | | | | | |
| Principales sources de pollution inventoriées | Impact | Distance à la zone de baignade | Gestion préventive des pollutions | | |
| | | | Indicateurs de suivi et seuils d'alerte | Mesures de gestion associées | Plan d'actions |
| Pollutions ponctuelles et accidentelles | Pollution bactériologique et physico- chimique (surtout organique) | Au droit de la zone aménagée | | | Principales propositions de mesures de réduction des pollutions Zones de parking à disposer sur aires étanches, avec séparateurs à hydrocarbures, sans rejet direct dans le plan d'eau mais par infiltration dans les formations alluviales à au moins 100 m en aval du projet de baignade et à plus de 35 m du plan d'eau. Mise en place d'un clapet anti-retour au droit du trop-plein du plan d'eau. Interdiction de tout épandage d'effluents d'eaux usées brutes et traitées provenant d'ICPE agricoles ou industrielles et de boues de station d'épuration, dans le bassin d'alimentation du plan d'eau correspondant à la zone d'étude (tracé sur figure 1). Interdiction d'abreuvement d'animaux dans le plan d'eau. Etablissement d'une convention entre LIGERIE GRANULATS et la Communauté de Communes VAL DE L'INDRE-BRENNNE, avec obligation d'information sans délai de tous problèmes pouvant affecter la qualité de l'eau de la carrière et du plan d'eau de la baignade projetée. Dispositif d'assainissement autonome renforcé des eaux usées du camping envisagé à moyen terme par la Communauté de Communes à 600 m au nord-est de la baignade projetée, près de "l'Auneau", sans rejet direct des eaux traitées dans le plan d'eau mais par infiltration dans les formations alluviales à au moins 100 m du plan d'eau. <i>Il est recommandé de revoir le plan d'actions après aménagement et connaissance des résultats des nouvelles analyses réalisées.</i> |
| | Pollution physico-chimique | A proximité immédiate | | | |
| | Pollution bactériologique et physico- chimique (surtout organique) | Au droit de la zone aménagée | <i>Escherichia coli</i> (seuil 1 800 UFC /100 mL) | Information immédiate de l'ARS en cas de pollution supposée. | |
| | Pollution bactériologique et physico- chimique (surtout organique) | A proximité immédiate | Entérocoques intestinaux (seuil 660 UFC/100mL) | Déclenchement immédiat d'un prélèvement d'eau par un laboratoire agréé. | |
| Pollutions chroniques | Pollution organique | Au droit de la zone aménagée | Cyanobactéries <i>Pseudomonas aeruginosa</i> <i>Staphylococcus aureus</i> <i>Cryptosporidium spp</i> et <i>Giarda</i> Pluviométrie (à définir en fonction de la corrélation avec une éventuelle dégradation de la qualité des eaux) | Programme d'auto-surveillance des indicateurs bactériologiques avec une méthode de lecture rapide (délai minimal de 2 heures), non normalisée, et une mesure toutes les 3 heures. Fermeture de la baignade pendant un ou plusieurs jours, en fonction des résultats des indicateurs et du temps du passage de la pollution. | |
| | Pollution organique | A proximité immédiate | | | |
| | Déjections fécales des animaux autour du plan d'eau | | | | |